



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 9 OCTOBRE 2023 – DE 19H30 A 20h49
A la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle

Mesdames, Messieurs,

Présidence

Thérèse ANATRA-LUCHINGER (Le Centre), Présidente
Yvan GIRARD (PLR), Vice-Président

Bureau

Nicolas CHARRIERE (PLR)
Béatrice DOHNER (PS)
Frédéric HANK (Le Centre)
Amandine MORAND (Les Vert·e·s)
Yvan ROESKE (UDC)

Présents

Hervé AUBERT (PLR) – Alexandre BEAUD (Le Centre) – Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – Jonas BRUNETTI (PS) – Jérémie BRUNSCHWIG (PLR) – Joshua CANGIANO (Les Vert·e·s) – Isabelle COLLIARD (PS) – François DUCREST (PS) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Julie ETIQUE (Les Vert·e·s) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (Le Centre) – Nicolas GEINOZ (PS) – Oriane GRANDJEAN (PVL) – Arthur GREMAUD (PVL) – Brian HOFER (PLR) – Léo JACQUAT (Les Vert·e·s) – Camille LAVALETTE (Les Vert·e·s) – Frédéric METTRAUX (PLR) – Augustin MORAND (PLR) – Anne NIQUILLE CHARRIERE (Les Vert·e·s) – Catherine OBERSON (PLR) – Alain PASCHE (UDC) – Baptiste PASQUIER (Le Centre) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Maxime PASQUIER (Le Centre) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (Le Centre) – Maxime PITTET (PVL) – Martin RAUBER (PS) – Sébastien RIME (UDC) – Hervé RUFFIEUX (PLR) – André SCHIBLER (PS) – Malik SEYDOUX (PLR) – Elodie SURCHAT (PS)

Excusés

Lauriane BONNET (PS) – Serge CASTELLA (PS) – Eloïse GRANDJEAN (PS) – Lucile POCHON (PS) – Jacques RIME (UDC) – Constantin RUFFIEUX (Le Centre)

Total

43 membres sont présents, 6 sont excusés. La majorité absolue est de 22.

[49 membres du Conseil général ont été convoqués, M. Arnaud Gremaud n'étant pas encore assermenté.]

Conseil communal

Jacques MORAND, Syndic – David SEYDOUX, Vice-Syndic – Nicolas PASQUIER – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER – Jérôme TORNARE – Kirthana WICKRAMASINGAM – Nicolas WYSSMUELLER
(Excusée : Estelle ZERMATTEN)

Secrétaire

Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV

Loan HO

Huissier

Sylvain TERCIER, Police communale

Table des matières

Ouverture de séance.....	3
Ordre du jour.....	5
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023.....	6
2. Approbation de la modification des statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge-AIS (voir message en annexe).....	6
3. Détermination du Conseil communal sur la proposition de Messieurs Arthur Gremaud et Maxime Pittet, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant la création d'une commission participative "Sondages" (voir message en annexe).....	8
4. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Messieurs Martin Rauber et Grégoire Kubski, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la possibilité d'une participation financière à JournaFONDS et/ou tout autre soutien à la presse locale (soutien communal aux projets d'enquêtes et de reportages journalistiques) (voir message en annexe).....	9
5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Martin Rauber, au nom du groupe PS, en faveur d'une utilisation correcte des trottinettes électriques en ville de Bulle (voir message en annexe).....	11
6. Réponse du Conseil communal aux questions de Monsieur François Ducrest, au nom du groupe PS, concernant la récolte de signatures rémunérées en ville de Bulle.....	12
7. Réponse du Conseil communal aux questions de Monsieur Yvan Girard, au nom du groupe PLR, concernant le parking de la Pâla et le covoiturage.....	14
8. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Carole Fritschi et Elodie Surchat et Monsieur Serge Castella, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la possibilité de féminiser les nouvelles rues de Bulle et La Tour-de-Trême (voir message en annexe).....	16
9. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert-e-s, demandant d'étudier la possibilité d'introduire une tarification progressive de l'eau et l'électricité (voir message en annexe).....	20
10. Election d'un membre du groupe UDC à la Commission d'aménagement en remplacement de Monsieur Sébastien Bossel démissionnaire.....	22
11. Election d'un membre du groupe UDC à la Commission participative centre-ville en remplacement de Monsieur Sébastien Bossel démissionnaire.....	23
12. Divers du Conseil général.....	24
A. Propositions.....	24
B. Postulats.....	24
C. Résolutions.....	25
D. Questions.....	25
E. Remarques – commentaires.....	29
13. Divers du Conseil communal.....	29
Clôture de séance.....	30

Ouverture de séance

Madame la Présidente ouvre la séance par ces mots :

« Mesdames et Messieurs, Chers et Chères collègues,

En cette première séance du Conseil général que j'ai l'honneur d'ouvrir et de présider, je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers et chères collègues du Conseil général.

Je salue également Madame Nicole Jacquaroud, Secrétaire du Conseil général, et Madame Loan Ho, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyens présents à la tribune.

Depuis la dernière séance, le Bureau a pris acte des démissions de Madame Jeanne Girard (PS) et Monsieur Sébastien Bossel (UDC). Madame Girard est remplacée par Madame Lauriane Bonnet (PS) qui est excusée ce soir en raison d'un voyage prévu de longue date. Monsieur Arnaud Gremaud (UDC) a été élu en remplacement de Monsieur Bossel. Toutefois, pour des raisons de santé, Monsieur Gremaud n'a pu être assermenté dans les temps. Il ne peut donc pas siéger ce soir. Je remercie les démissionnaires de leur engagement pour le bien de la collectivité et souhaite à leurs successeurs la bienvenue au sein du Législatif bullois et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur fonction.

Il y a quelques semaines, notre collègue Constantin Ruffieux a uni, par les liens du mariage, sa destinée à celle de Madame Estelle Zermatten. Notre collègue Lucile Pochon s'est également mariée tout récemment. Elle est d'ailleurs en voyage de noces en ce moment. Sincères félicitations aux deux couples ! Au nom de tous vos collègues, je vous souhaite beaucoup de bonheur.

J'adresse en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

Comme annoncé lors de mon élection en mai, j'ai le plaisir de vous convier toutes et tous ici présents dans la salle à un apéritif qui sera servi à l'issue de la seconde partie de la soirée, soit après la présentation du projet d'agrandissement du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle.

Je profite également de votre attention en ce début de séance pour vous informer qu'à la suite de mon élection, j'ai relu les attributions du ou de la Président·e du Conseil général – déformation professionnelle oblige. Je me suis interrogée plus particulièrement sur l'article 32 al. 2 let. b de la Loi sur les communes et l'article 27 de notre règlement du Conseil général qui stipulent entre autres que le·ou la Président·e surveille les travaux des commissions. Par ailleurs, lors d'échanges avec des élus de Villars-sur-Glâne et Fribourg, il m'a été rapporté que le ou la Président·e du Conseil général se fait inviter de manière systématique aux séances des commissions. Le ou la Président·e est ensuite libre d'y donner suite. Nous avons échangé avec mes collègues du Bureau sur cette question lors de notre dernière séance et nous sommes tous mis d'accord qu'il serait favorable que le ou la Président·e participe aux commissions rattachées au Conseil général (soit la Commission financière, la Commission jeunesse et famille, la Commission participative centre-ville et la Commission des naturalisations). Il s'agirait d'une participation sous le signe d'une visite de courtoisie effectuée une fois dans chaque commission pendant son année de présidence. Je me permettrai dès lors de prendre contact avec les président·e·s et secrétaires des

commissions concernées et les remercie d'ores et déjà du bon accueil qui sera accordé à cette démarche nouvelle.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 21 septembre 2023, soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 du règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- Pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis à la Secrétaire avant ou durant la séance.*
- Pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

Les personnes suivantes sont excusées :

- Pour le Conseil communal : Madame Estelle Zermatten.*
- Pour le Conseil général : Mesdames Lauriane Bonnet, Eloïse Grandjean, Lucile Pochon et Messieurs Serge Castella, Jacques Rime, Constantin Ruffieux.*

Je cède maintenant la parole à Madame Nicole Jacqueroud qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Nicole Jacqueroud procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

43 membres sont présents

6 membres sont excusés

majorité : 22

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle que selon convocation publiée le 29 septembre 2023 dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 11 septembre 2023 entre le Bureau du Conseil général et une délégation du Conseil communal.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, elle considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023
2. Approbation de la modification des statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge-AIS
3. Détermination du Conseil communal sur la proposition de MM. Arthur Gremaud et Maxime Pittet, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant la création d'une commission participative "Sondages"
4. Détermination du Conseil communal sur le postulat de MM. Martin Rauber et Grégoire Kubski, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la possibilité d'une participation financière à JournaFONDS et/ou tout autre soutien à la presse locale (soutien communal aux projets d'enquêtes et de reportages journalistiques)
5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Martin Rauber, au nom du groupe PS, en faveur d'une utilisation correcte des trottinettes électriques en ville de Bulle
6. Réponse du Conseil communal aux questions de M. François Ducrest, au nom du groupe PS, concernant la récolte de signatures rémunérées en ville de Bulle
7. Réponse du Conseil communal aux questions de M. Yvan Girard, au nom du groupe PLR, concernant le parking de la Pâla et le covoiturage
8. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mmes Carole Fritschi et Elodie Surchat et M. Serge Castella, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la possibilité de féminiser les nouvelles rues de Bulle et La Tour-de-Trême
9. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant d'étudier la possibilité d'introduire une tarification progressive de l'eau et l'électricité
10. Election d'un membre du groupe UDC à la Commission d'aménagement en remplacement de M. Sébastien Bossel démissionnaire
11. Election d'un membre du groupe UDC à la Commission participative centre-ville en remplacement de M. Sébastien Bossel démissionnaire
12. Divers du Conseil général
13. Divers et conclusion du Conseil communal

A la fin de la séance du Conseil général, le Conseil communal présentera le projet d'agrandissement du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle (Maison du patrimoine et de la culture) en vue de sa prochaine mise à l'enquête publique.

Madame la Présidente demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 43 voix, l'ordre du jour tel que présenté.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023

Par courrier électronique du 6 juin 2023, chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 22 mai 2023.

Madame la Présidente remercie Madame Ho pour la rédaction de ce document et demande si un membre a une remarque à formuler. Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 43 voix, le procès-verbal de la séance du 22 mai 2023, avec remerciements à son autrice.**

2. Approbation de la modification des statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge-AIS (voir message en annexe)

Madame la Présidente précise que la modification des statuts soumise au vote a été adoptée par les délégué·e·s lors de l'assemblée et que le Conseil général n'a pas la compétence de les modifier : soit il les accepte tels que présentés, soit il les refuse.

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** ainsi :

*« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,
Les eaux usées de la commune de Bulle sont assainies dans deux stations d'épuration. Le secteur de Bulle est raccordé à la station de Vuippens alors que le secteur de La Tour-de-Trême est raccordé à celle de Broc.*

Vous avez approuvé en décembre de l'année passée la modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Comté de Gruyère, propriétaire de la station de Broc.

Les raisons de la modification d'alors était l'entrée en vigueur de la Loi sur les finances communales et la mise en œuvre de MCH2.

Pour les mêmes raisons, l'Association intercommunale du bassin de la Sionge (AIS) a dû procéder à une modification de ses statuts et en a profité pour opérer un toilettage dont un des buts était de se conformer aux statuts-types du Service cantonal des communes.

Vous avez à disposition dans votre documentation non seulement les nouveaux statuts mais aussi les anciens statuts avec une indication très précise des modifications adoptées le 24 mai 2023 par l'assemblée générale de l'AIS qui regroupe 13 communes du bassin de la Sionge.

Le message présentant parfaitement les principales modifications, je ne vais pas les résumer ici. Je suis néanmoins à votre disposition si vous avez des questions et vous invite à accepter cette modification des statuts de l'AIS.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention.

Conformément à l'article 72 al. 1 let. d) de la Loi sur les finances communales, elle passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**, pour son préavis.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière a pris connaissance du message du Conseil communal relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge (AIS) en relevant que cette dernière a déjà été approuvée par les délégués lors de l'assemblée du 24 mai 2023.

Elle a notamment prêté une attention particulière aux modifications apportées aux articles 25, 26 et au nouvel article 30 qui a été détaillé à la suite de la demande préalable simplifiée formulée initialement au Service des communes (SCom).

En l'état, la Commission financière n'a pas relevé d'éléments qui justifieraient un avis contraire à la recommandation faite par le Conseil communal et propose donc, à l'unanimité, au Conseil général d'approuver la modification des statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge (AIS) telle que présentée dans le message.

J'ai terminé Madame la Présidente.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

👉 Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 43 voix, la modification des statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge-AIS telle qu'elle lui est présentée.

3. Détermination du Conseil communal sur la proposition de Messieurs Arthur Gremaud et Maxime Pittet, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant la création d'une commission participative "Sondages" (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Les postulants demandent la création d'une commission participative "Sondages". Ils disent en substance ceci : Nous souhaitons que la population soit consultée, périodiquement, sur des sujets d'intérêt divers, par le biais de sondages et demandons au Conseil communal de se positionner sur la création d'une commission participative "Sondages". Ils disent aussi en substance que le but n'est pas de modifier notre système démocratique dans lequel les Conseillers généraux représentent la population.

Dans sa réponse, le Conseil communal relève que les démarches participatives incluent une diversité de points de vue afin d'atteindre des objectifs communs. Ces méthodes doivent être comprises comme des compléments utiles à la démocratie représentative et politique. Ces attentes légitimes de la population ont amené le développement de plusieurs méthodes permettant aux citoyens de s'approprier des sujets communaux.

Le Conseil communal souhaite rappeler que des démarches participatives ont été lancées dont une ce printemps sur le réaménagement du centre-ville. De plus, la Ville de Bulle utilise ce procédé pour les PAD-cadres des quartiers de Champ-Barby et de Pierre-Sciobéret.

Si ces exemples sont des plus parlants, le Conseil communal relève que des procédés participatifs sont utilisés dans de nombreux autres domaines d'activité : l'enfance et la jeunesse, le développement des associations de quartier, l'intégration, la culture ou encore les activités en faveur des seniors. Dans le cadre de « Grandir à Bulle », le projet « Fais ta place ! » est le fruit d'une collaboration entre le Département technique et le Service enfance-jeunesse.

Le Conseil communal relève que pour des projets citoyens adultes ou seniors, la Ville de Bulle bénéficie depuis onze ans maintenant de l'association « Bulle sympa ». Cette initiative citoyenne est soutenue par la Ville pour mettre sur pied des projets et la formation d'agents sympas.

De plus, pour soutenir l'intégration et favoriser le développement de projets culturels, les services de la culture et de l'intégration ont initié la démarche participative « Culture en partage ». De ce projet, devenu structure à part entière de la Ville de Bulle, plusieurs événements marquants sont désormais coconstruits et rythment l'année culturelle bulloise. On peut citer en autres : les ciné-repas-concert en collaboration avec le cinéma Prado et Ébullition, la fête des cultures, les rencontres entre femmes ou encore tout récemment, le spectacle d'arts vivants en collaboration avec Gomette et Gabatcho.

En résumé, la Ville de Bulle travaille depuis plusieurs années à renforcer les démarches participatives et continuera à l'avenir à associer sa population au développement de la ville.

En conclusion et dans ce contexte, le Conseil communal ne privilégie pas la création d'une commission participative du Conseil général. Il souhaite pouvoir continuer à travailler de manière globale à rendre notre population plus sensible aux affaires de la cité. Il considère également que l'établissements de sondages sans procédés professionnels pourraient même conduire à des interprétations malheureuses voire contre-productives.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et demande si les auteurs de la proposition souhaitent s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Maxime Pittet**, pour le **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le groupe Le Centre/PVL tient à remercier le Conseil communal pour sa réponse exposant les diverses démarches participatives mises en place qui vont dans la direction souhaitée par le postulat.

Nous encourageons ainsi le Conseil communal à continuer de la sorte et à mettre en place des sondages comme pour de futurs grands projets ou autres problématiques pour lesquels l'avis de la population semble important.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pittet pour sa remarque et ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion.

Conformément à l'art. 100 al. 3 du règlement du Conseil général, la détermination du Conseil communal est mise au vote. Si elle est refusée, c'est la proposition elle-même qui sera mise au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 43 voix, la détermination du Conseil communal, en réponse à la proposition de Messieurs Arthur Gremaud et Maxime Pittet, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant la création d'une commission participative "Sondages".**

4. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Messieurs Martin Rauber et Grégoire Kubschi, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la possibilité d'une participation financière à JournaFONDS et/ou tout autre soutien à la presse locale (soutien communal aux projets d'enquêtes et de reportages journalistiques) (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic**, qui au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Les postulants demandent d'étudier la possibilité d'une participation financière à JournaFONDS et/ou tout autre soutien à la presse locale (soutien communal aux projets d'enquêtes et de reportages journalistiques).

Les postulants relèvent que, bien que les possibilités soient restreintes, les communes peuvent aussi soutenir les médias régionaux, sans pour autant interférer avec la liberté des médias. Une possibilité pour ce faire est un soutien financier à « JournaFONDS », un fonds qui vise à stimuler les projets d'enquête et de reportages journalistiques sur des sujets d'intérêt public.

Dans sa réponse, le Conseil communal rappelle, pour commencer, que le Canton a alloué un montant de Fr. 5'340'000.00 pour la presse écrite et pour la radio/TV, pendant la crise Covid-19, destiné à compenser les pertes publicitaires.

Pour répondre à la demande de soutien financier des postulants en faveur des médias locaux, sans entrer dans le débat quant à une éventuelle interférence entre politique et liberté de la presse, la Ville de Bulle ne soutient pas d'entreprise à but lucratif. En conséquence, le Conseil communal ne peut envisager apporter un soutien financier aux médias locaux qui sont tous organisés en sociétés anonymes.

Quant à l'Association appelée JournaFONDS, elle a pour buts de soutenir financièrement des enquêtes et reportages de qualité dans le respect de la déontologie professionnelle, ainsi que de la nécessaire diversité culturelle du pays et des sujets traités. Selon ses statuts, les bénéficiaires sont des personnes, à savoir les journalistes et les autres professionnels des médias inscrits, en principe, au registre professionnel. En référence à son site internet, parmi les 35 projets (articles, reportages TV et podcasts) financés par l'Association à ce jour, 8 sont en français et aucun n'a été publié ou diffusé dans un média fribourgeois.

Concernant l'attribution de subventions aux associations à but non lucratif, la Ville de Bulle a pour règle de soutenir des associations culturelles ou sportives dont les statuts sont déposés à Bulle ou des associations caritatives ou à but social, dont les projets impactent de manière directe la population bulloise. Le Conseil communal, de ce fait, ne peut entrer en matière quant à la proposition des postulants d'investir des subventions communales dans des réalisations qui sont somme toute très éloignées de celles répondant aux critères habituels d'attribution des subventions et ne répondent pas au souci des postulants de soutenir des médias locaux de qualité.

Finalement, le Conseil communal, après analyse des donateurs à JournaFONDS, a pu également constater que seule la Ville de Genève semble être une commune contributrice (à hauteur d'environ Fr. 0.10/habitant). Les autres donateurs sont plutôt des fondations de droit privé ou public. Cela semble corroborer le fait que le soutien à la presse n'est pas une tâche communale.

Le Conseil communal vous demande donc de prendre acte de ce rapport.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et demande si les auteurs du postulat souhaitent s'exprimer.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion.

↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Messieurs Martin Rauber et Grégoire Kubski, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la possibilité d'une participation financière à JournaFONDS et/ou tout autre soutien à la presse locale (soutien communal aux projets d'enquêtes et de reportages journalistiques).**

5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Martin Rauber, au nom du groupe PS, en faveur d'une utilisation correcte des trottinettes électriques en ville de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Le Conseil communal est conscient que ce nouveau mode de transport génère un certain nombre de problèmes dans son usage. Il faut différencier plusieurs catégories de problèmes.

En premier lieu, le mauvais usage en matière de circulation routière. Pour ce domaine, c'est la Police cantonale qui est compétente. Elle a notamment mené ce printemps une campagne de répression en ville de Bulle et effectuée également des actions de prévention.

En ce qui concerne l'abandon de trottinettes sur la voie publique, un certain nombre de problèmes ont été constatés lors de l'arrivée de celles-ci sur le territoire bullois. Au fil des années, ces abandons ont fortement diminué, mais ils sont encore trop fréquents. Afin d'éviter la poursuite de ces abandons et les gênes occasionnées, notamment pour les fauteuils handicapés et les poussettes, une discussion est en cours avec la société qui exploite ces engins. Cette société s'est engagée, dès 2024, à définir des zones virtuelles pour limiter les lieux de dépose. Ceci devrait avoir pour effet de diminuer le nombre d'abandons ou de trottinettes mal garées.

Enfin, gardons à l'esprit que ce mode de transport diminue les voitures et donc la pollution dans notre ville.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérôme Tornare pour son intervention. Elle demande si l'auteur du postulat souhaite s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Martin Rauber**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Au nom du groupe PS, je tiens à remercier le Conseil communal pour la réponse donnée au postulat relatif aux trottinettes électriques.

Nous saluons la mise en place des zones virtuelles de dépose qui devrait limiter les désagréments sur le domaine public, comme le mentionne le journal "La Gruyère" de samedi dernier.

Toutefois, nous pensons qu'une information supplémentaire quant à l'utilisation de ces engins devrait être mise sur pied ; à l'instar du canton de Vaud qui, en mai dernier, a placardé des affiches jaunes porteuses du slogan suivant : « En trottinette électrique : Trottinez sur la route. ».

Dans sa réponse, le Conseil communal précise que l'utilisation des trottinettes électriques est soumise aux mêmes règles de circulation que les cyclomoteurs. Alors je pose la question suivante : « Avez-vous souvent vu des vélomoteurs circuler sur les trottoirs de la ville de Bulle ? » Moi, jamais ! C'est bien la preuve que les utilisateurs respectent les règles, pour autant qu'elles soient connues.

C'est pourquoi, nous pensons que la Ville de Bulle ne devrait pas attendre une éventuelle campagne de sensibilisation du Canton ou encore de la Confédération pour rappeler les règles de base qui régissent l'utilisation de ce nouveau mode de transport. Quelques affiches bien situées, un autocollant sur le guidon des trottinettes en question, un article de temps à autres dans le bulletin communal, ou encore un communiqué de presse occasionnel feraient parfaitement l'affaire.

Si la Ville de Paris a interdit les trottinettes en libre-service depuis le 1^{er} septembre de cette année, c'est bien parce qu'il y avait de gros problèmes. Certes, Bulle n'est pas Paris, mais à son échelle, les problèmes sont les mêmes.

Avec peu de moyens, il serait aisé d'informer les utilisateurs et ainsi permettre une cohabitation respectueuse entre les différents types de mobilité.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Martin Rauber pour sa remarque. Elle ouvre la discussion et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Martin Rauber, au nom du groupe PS, en faveur d'une utilisation correcte des trottinettes électriques en ville de Bulle.**

6. Réponse du Conseil communal aux questions de Monsieur François Ducrest, au nom du groupe PS, concernant la récolte de signatures rémunérées en ville de Bulle

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui au nom du **Conseil communal** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseiller généraux,

Monsieur Ducrest a pu constater au mois d'avril dernier, lors d'un marché du jeudi, que des personnes rémunérées récoltaient des signatures pour l'initiative « La nuit porte conseil » en usant d'arguments selon lui fallacieux. Monsieur Ducrest a donc posé plusieurs questions le 22 mai dernier pour s'enquérir du contrôle que pratique la Commune par rapport à ces méthodes.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire le 22 mai au soir de manière générale qu'aucun stand de propagande ou de récolte de signatures ne peut être érigé sur nos marchés. Dans le détail, nous pouvons répondre ainsi aux différentes questions :

- *Quelles mesures peuvent être entreprises rapidement afin de garantir le bon déroulement du débat démocratique dans le cadre de récoltes de signatures ?*

Une récolte de signatures bénéficie de la garantie des droits politiques et donc de l'art. 34 de la Constitution fédérale. Elle n'est ainsi pas soumise à autorisation préalable. Il peut en être autrement si un stand est dressé et qu'il nécessite une autorisation pour l'usage du domaine public, mais pas si cette récolte se fait de manière mobile. Notre règlement des marchés, foires et ventes sur le territoire communal interdit l'installation de stands d'information ou de propagande et de récolte de signatures dans le périmètre du marché. Toutefois, il permet, avec l'autorisation du Conseil communal, la distribution de matériel d'information ou de propagande et la récolte de signatures par des personnes se déplaçant.

Dans le cas soulevé par Monsieur Ducrest, nous devons admettre qu'il y a tout d'abord eu récolte mobile sur le marché sans que le Conseil communal n'ait été sollicité. En soi, il y a eu ici une violation de notre règlement. Heureusement, nous n'avons pas connaissance d'autres récoltes similaires. En règle générale, les collectes de signatures sont réalisées par des partis politiques ou organisations connues. Nous n'avons jamais été sollicités par des entreprises qui emploient des récolteurs rémunérés.

Nous connaissons des entreprises mandatées, mais celles-ci le sont pour des collectes de fonds pour des organisations caritatives bien connues. Ces entreprises demandent les autorisations usuelles et respectent nos prescriptions en la matière.

- *La deuxième question de Monsieur Ducrest concerne le contrôle éventuel effectué par nos services quant à la bonne réputation et la fiabilité des entreprises qui emploient des récolteurs.*

A cette question, nous devons répéter que nous ne sommes sollicités que par des entreprises qui organisent du Fundraising pour des organisations caritatives. Nous sommes abordés par les mêmes entreprises depuis longtemps maintenant. On peut citer notamment Corris et Raise. Les stands sont systématiquement autorisés sur la place des Alpes. Nous demandons à ces sociétés de respecter l'emplacement mis à disposition ainsi que les dates annoncées. Nous demandons que les passants se rendant dans les commerces voisins ne soient pas importunés. Une taxe de Fr. 10.00 est encaissée. Si ces prescriptions n'allaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de refuser les autorisations ultérieures. A notre connaissance, les entreprises respectent l'entier de nos exigences.

- *Monsieur Ducrest posait également des questions sur d'éventuels contrôles effectués par la Ville concernant les contrats de travail des personnes engagées par ces sociétés.*

A cette question, nous ne pouvons que répondre que nous ne demandons pas ce genre de documents.

Le travail administratif qui en découlerait serait très certainement trop important. Et surtout, nous sommes sachant que des administrations bien plus grandes que la nôtre (la Ville de Lausanne notamment) effectuent ce travail. A partir de là, comme nous n'avons sur nos territoires que des sociétés qui sont autorisées ailleurs en Suisse romande, nous partons du principe qu'il n'y a pas de problème particulier en la matière.

Par ailleurs, l'inspection cantonale du travail au noir du Service public de l'emploi peut aussi en cas de doute intervenir sur les marchés pour un contrôle du personnel.

- *La dernière question de Monsieur Ducrest est en lien avec les démarches qui pourraient être entreprises pour que les instances cantonales et fédérales proposent des solutions concrètes.*

Il s'agit bien d'une question sur les récoltes de signatures utilisant des arguments fallacieux. Nous ne pouvons que déplorer ce type d'agissement et, comme le sous-entend Monsieur Ducrest, des solutions devraient être envisagées au niveau cantonal voire fédéral. En l'état, notre Commune ne voit pas quel rôle elle pourrait jouer afin d'accélérer les réflexions sur ce sujet.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérôme Tornare pour son intervention et demande si l'auteur de la question souhaite s'exprimer.

Monsieur François Ducrest répond par la négative et remercie le Conseil communal pour sa réponse complète.

Madame la Présidente remercie Monsieur Ducrest.

↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal aux questions de Monsieur François Ducrest, au nom du groupe PS, concernant la récolte de signatures rémunérées en ville de Bulle.**

7. Réponse du Conseil communal aux questions de Monsieur Yvan Girard, au nom du groupe PLR, concernant le parking de la Pâla et le covoiturage

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la partie consacrée aux questions de la dernière séance, Monsieur le Conseiller général Girard a posé une question pour savoir si le Conseil Communal menait une réflexion globale par rapport au parking de la Pâla et s'il souhaitait augmenter son attractivité. Il a ensuite aussi émis le souhait de connaître les réflexions de la Commune en termes de covoiturage, si le Conseil communal souhaite offrir la gratuité et s'il effectue des démarches pour trouver des places de covoiturage auprès des entreprises, du canton ou des communes voisines. Les questions soulevées sont de différents ordres en lien avec le parking de la Pâla et le concept de covoiturage pour la Ville et le Canton.

En préambule, il convient de rappeler que le Conseil communal a déjà répondu à une question très similaire lors du Conseil général du 14 décembre 2020. Je vais ainsi donner la réponse en trois points.

1. L'état de l'utilisation du parking de la Pâla et son attractivité

Le parking de la Pâla permet un stationnement sur une durée de deux jours avec un tarif préférentiel de Fr. 5.00/jour. Il comporte 230 places de stationnement réparties sur deux aires, à savoir les deux lobes de la H189. La première aire compte 160 places et est accessible depuis la route de la Pâla et la seconde, plus modeste compte 70 places et est accessible depuis la rue des Usiniers.

Actuellement ce parking est, il est vrai, tout comme en 2020 déjà, peu utilisé au quotidien, à l'exception lors de certaines manifestations dans le centre-ville comme les marchés folkloriques. Ce parking reste pourtant essentiel pour accueillir les grandes manifestations qui se déroulent à Espace Gruyère, ainsi que le stationnement de certains camions lors de manifestations culturelles ou lors de la Bénichon, par exemple. Il peut aussi être proposé comme parking de remplacement en cas de suppression temporaire de places sur le domaine public.

En conclusion, le parking de la Pâla répond à des besoins en stationnement exceptionnels en relation avec de grandes manifestations sachant qu'à l'avenir un arrêt de bus est prévu au PAL. A termes, ce parking se muera en P+Bus et il n'est ainsi actuellement pas prévu de travailler davantage sur son attractivité.

2. Les réflexions de la Ville sur le covoiturage

La stratégie de covoiturage menée par la Ville a déterminé que l'offre de parking en covoiturage mise à disposition des usagers soit au parking de Bouleyres, soit au Stand de tir de Vaucens, est suffisante avec des stationnements payants de longue durée, jusqu'à 5 jours.

A noter que des réflexions globales sur les interfaces multimodales dans le cadre du Plan d'agglomération de 5^{ème} génération sont en cours et devraient aboutir à des localisations d'aires de covoiturage. Il est tout à fait pertinent que cette réflexion se fasse au niveau de l'agglomération et non à l'échelle de chaque commune.

A Bulle, la gratuité n'est toujours pas souhaitée pour ces parkings de covoiturage, tout comme la suppression de limitation de durée, car elle contribuerait à l'augmentation du nombre de voitures-ventouses qui resteraient à la semaine en bordure de ville sans favoriser le transfert modal ni offrir des places en suffisance.

Des accords existent déjà avec des entreprises pour que certaines de leurs places de stationnement soient mises à disposition en usage public, lors de très grandes manifestations en complément de l'offre d'Espace Gruyère, avec un service de navette. Cette organisation est mise en place lors du Comptoir Gruérien, par exemple. Cependant, il n'y a pas de discussion pour des mises à disposition en usage public pendant les week-ends habituels, hors grandes manifestations.

Actuellement, les réflexions générales quant à la mobilité incluent presque systématiquement les questions de mutualisation des places, sujet qui a récemment été intégré dans le masterplan de Planchy. Des discussions sont en cours dans le cadre du PAD de la Prila pour que certaines places soient accessibles au public les week-ends.

3. Les réflexions du Canton et des communes voisines sur le covoiturage

Le Canton a mené une étude prospective en 2020 en collaboration avec l'HEIA-FR visant à définir une stratégie d'implantation des aires de covoiturage au sein du territoire cantonal.

Si l'étude analyse surtout l'opportunité des localisations proches des jonctions autoroutières, elle met aussi en évidence un besoin en places de covoiturage au plus proche des usagers. Elle considère aussi que les aires existantes, qu'elles soient officielles ou sauvages, sont révélatrices d'une demande. C'est dans ce contexte que les aires de Vulruz, Granges-Paccot et Matran, toutes situées à proximité de l'autoroute, ont été confirmées. Des localisations à proximité de la jonction autoroutière de Bulle ont été identifiées sans qu'à ce jour la Ville de Bulle ne soit approchée concernant ces aires.

La stratégie de covoiturage à l'échelle de l'agglomération Mobul devra prendre en compte ces offres de covoiturage existantes en considérant qu'il est pertinent que les aires de covoiturage soient aussi situées sur les axes principaux de mobilité, y compris dans les communes voisines. En effet, il existe des aires de covoiturage dans certaines communes par exemple à Broc, Echarlens, Gruyères, Botterens, ou encore Vulruz. Néanmoins, nous n'avons actuellement pas connaissance d'une stratégie de covoiturage communale ou intercommunale et ce pourra être un des aspects traités au niveau du plan d'agglomération de 5^{ème} génération.

J'ai terminé Madame la Présidente et vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier et demande si l'auteur de la question souhaite s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Yvan Girard**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Merci Monsieur Nicolas Pasquier pour votre réponse très complète, aussi complète que mes nombreuses questions posées.

Je suis satisfait de savoir qu'il y aura à l'avenir un arrêt de bus prévu à proximité du parking de la Pâla. Toutefois, je demande au Conseil communal de ne pas attendre que le Canton vienne à nous mais d'être un peu proactif dans ce concept de covoiturage.

Par rapport aux places de stationnement des entreprises, je me posais la question de savoir si ces dernières ne pourraient pas aussi offrir leurs places de stationnement durant les week-ends puisque souvent ces parkings sont vides de voitures. Je sais que les gens qui partent en voyage organisé ne savent pas où laisser leur voiture durant le week-end. Cela peut donc être une solution.

J'ai terminé et je vous remercie. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Girard pour son intervention.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal aux questions de Monsieur Yvan Girard, au nom du groupe PLR, concernant le parking de la Pâla et le covoiturage.**

8. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Carole Fritschi et Elodie Surchat et Monsieur Serge Castella, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la possibilité de féminiser les nouvelles rues de Bulle et La Tour-de-Trême (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité. Elle demande si l'un des auteurs du postulat souhaite apporter un commentaire.

Au nom du **groupe PS**, **Mesdames Elodie Surchat** et **Carole Fritschi** prennent la parole à tour de rôle :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Chères et chers collègues du Conseil général,

Le 22 mai dernier, nous vous avons abordé en demandant que notre Commune donne de la visibilité aux femmes qui ont marqué l'histoire régionale en nommant les futures rues et quartiers de notre ville en référence à des femmes marquantes. Nous avons titillé certaines sensibilités peut-être en précisant qu'il devrait y avoir autant de futures rues portant un nom féminin que de rues désignant un homme. Nous vous rassurons tout de suite, cette précision du postulat n'est pas maintenue, mais servait surtout à donner du poids au propos, à la veille de la grève des femmes. Nous ne souhaitons pas que le Conseil communal compte le nombre de rues à l'effigie des hommes pour déterminer le nombre de nouvelles rues à nommer d'après une femme. Nous voulons simplement que le Conseil communal s'engage à donner, dans le futur, le patronyme de plusieurs femmes à certaines nouvelles rues ou quartiers de notre ville, afin que l'égalité hommes-femmes soit aussi présente dans le domaine public.

En matière d'égalité, rien n'est jamais acquis. En Suisse, les femmes et les hommes qui se sont battus en faveur du suffrage féminin et de l'égalité des droits ont lutté pendant pratiquement 100 ans pour y parvenir, et encore partiellement, puisque 40 ans après la loi sur l'égalité, celle-ci n'est pas encore complètement réalisée. Et ne parlons pas de la situation mondiale où les droits des femmes régressent.

Pour faire progresser les droits, pour faire évoluer les mentalités, pour modifier des comportements, l'attentisme et la passivité ne fonctionnent pas, il faut agir. Prenons en exemple les féminicides que tout le monde condamne, mais dont le nombre ne diminue pas, excepté dans le seul pays où justice, police et média agissent vraiment, c'est-à-dire l'Espagne. Loin de nous évidemment la prétention de régler ce grave problème, mais nous nous sommes demandé comment nous pouvions agir, même modestement, au niveau local en tant que législatif communal pour améliorer l'égalité hommes-femmes. Notre postulat propose une réponse à cette interrogation.

Depuis une vingtaine d'années, le nombre d'études historiques portant sur les femmes a explosé. D'ailleurs le sujet du cours public annuel de la Société d'histoire du canton de Fribourg porte cette année sur l'histoire des femmes. Il faut dire que ce domaine de recherche est immense dans la mesure où les livres d'histoire qui ont été écrits exclusivement par des hommes jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle ont occulté les femmes. Or, les recherches récentes mettent en lumière non seulement l'importance du rôle joué par les femmes à toutes les époques, mais surtout la diversité des mécanismes inventés par les hommes pour les invisibiliser et tenir les femmes hors de la sphère publique en est un particulièrement efficace. C'est pourquoi, donner aux lieux publics des noms de femmes constitue un acte symbolique qui est loin d'être anodin.

L'action que nous proposons a pour objectif de sortir de l'ombre les femmes remarquables qui ont contribué au développement et à l'essor de notre ville, comme de notre région, aux côtés des hommes remarquables dont il ne s'agit pas de minimiser l'apport, ni de déboulonner les plaques ou les statues et, ce faisant, de réparer une injustice en montrant notre reconnaissance à ces femmes, actives dans des domaines variés.

Quelques semaines après le dernier Conseil général, le 14 juin 2023 plus précisément, vous aurez certainement découvert, en vous baladant dans le centre-ville, quelques propositions de femmes inspirantes, ayant marqué l'histoire de notre région et qui pourraient prêter leur nom à une rue. Nous avons par exemple estimé, le temps de quelques jours, que le passage de la Promenade aurait tout aussi bien pu porter le nom de Juliette Esseiva, fière tenancière du café de cette rue jusqu'en 2017. Le long de la Grand-Rue, nous avons rappelé à votre bon souvenir Marie-Rose Corminboeuf, première Conseillère communale à Bulle et gérante du commerce Binner. Aux abords de l'Institut de Sainte-Croix, nous avons appris que Cécile Dépond avait créé temporairement un dispensaire dans ce bâtiment pour soigner les malades atteints de la grippe espagnole, puis qu'elle avait fondé et présidé la section gruérienne de la Croix-Rouge en 1918. A l'angle d'une pharmacie, nous avons encore salué Stéphanie Joye, première

femme médecin en Gruyère, dès 1944. Plusieurs autres exemples ont été mis en lumière ce jour-là et cette action a rencontré un franc succès auprès de la population, qui semble prête à voir émerger des rues valorisant des femmes régionales dans notre ville. Nous précisons encore que la Ville de Bulle ne ferait pas office de pionnière avec cette démarche puisque Fribourg a déjà sa place Liselotte-Spreng et sa ruelle Laure-Dupraz, que Neuchâtel a nommé sa 6^{ème} rue féminine d'après Agota Kristof ou encore que Lausanne vient de nommer 8 nouveaux lieux en l'honneur de femmes.

Ainsi, afin d'ajouter une pierre à l'édifice si important de l'égalité femmes-hommes, nous vous demandons de bien vouloir transmettre ce postulat, qui ne coûtera quasiment rien à notre Commune, puisque les nouvelles rues devront dans tous les cas trouver un nom et que notre magnifique Musée gruérien pourra certainement prêter son concours pour établir une liste de femmes marquantes pour la région.

Nous vous remercions de votre attention et comptons sur votre soutien. »

Madame la Présidente remercie Mesdames Surchat et Fritschi pour leur intervention. Elle demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Intervention de **Monsieur Jérémie Brunshawig**, pour le **groupe PLR** :

« Merci Madame la Présidente.

On ne peut que regretter la tournure initiale du postulat car si celui-ci n'avait pas parlé de quota, notre position aurait été légèrement différente.

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Le groupe PLR trouve l'idée séduisante de nommer les rues de notre commune au nom de femmes. Nous avons du reste plusieurs propositions que nous pourrions formuler pour le Conseil communal. Nous pensons à Madame Elisabeth Kopp, première femme élue au Conseil fédéral, Madame Liselotte Spreng, première femme fribourgeoise à être élue au Conseil national ou bien Madame Annemarie Huber-Hotz première femme chancelière de la Confédération.

Nous regrettons cependant la mise en place d'un quota spécifique et voudrions laisser le choix à la sensibilité du Conseil communal qui tiendra très certainement compte de ce postulat dans la dénomination future des nouvelles rues bulloises. Cette sensibilisation permettra de contrebalancer les 28 rues masculines de notre commune.

Le groupe PLR s'opposera à la transmission de ce postulat.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brunshawig pour son intervention et demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle.

Monsieur Frédéric Hank, au nom du **groupe Le Centre/PVL**, s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers communaux, Chères et chers Collègues,

La Belle-Luce et La Câtillon doivent se sentir bien seules en Ville de Bulle. Elles ont donné leur nom à deux chemins, non loin de celui de Chalamala. Elles sont les deux uniques figures féminines associées à l'espace public bullois, dans un quartier où la présence d'un amuseur de cour le dispute à celle de l'Aubépine et d'une Pépinière. Aussi, le postulat déposé par le Parti socialiste est à saluer. Favoriser la visibilité des femmes dans l'espace public et mettre ainsi des femmes méritantes en évidence en leur dédiant plus de noms de rues, voire de places, est une initiative qui mérite d'être défendue.

L'intention est bonne. Sa mise en œuvre est en revanche plus délicate. Heureusement, nous ne sommes pas en Ville de Genève qui renomme les noms de certaines de ses rues et places, avec les difficultés de toute nature que comporte une telle entreprise. Cependant, instaurer des quotas comme le propose le postulat peut s'avérer contre-productif et heurter les meilleures volontés. Honorer les femmes pour ce qu'elles ont apporté et les mettre ainsi en valeur dans l'espace public, voilà ce qui doit nous motiver. Ne les réduisons toutefois pas à des quotas et à du remplissage statistique, elles méritent bien mieux !

C'est la raison pour laquelle le groupe Le Centre/PVL rejette ce postulat tel qu'il est présenté. Il s'en remet à la sagesse du Conseil communal et l'encourage, en tant qu'autorité compétente en la matière, à être sensible à l'augmentation des noms de rues et de places dédiées à des figures féminines, mais cela en toute liberté.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Frédéric Hank. Elle demande si la parole est encore souhaitée.

Intervention de **Monsieur Yvan Roeske**, pour le **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et chers collègues,

Le Conseil général est amené, aujourd'hui, à se prononcer sur la transmission au Conseil communal du postulat déposé par le groupe PS, demandant d'étudier la possibilité de féminiser les nouvelles rues de Bulle et de La Tour-de-Trême.

Si le groupe UDC est sensible à la question d'une meilleure visibilité et d'une meilleure mise en valeur des femmes dans l'espace public de la ville, par exemple via la pratique du nommage des rues, il estime que la solution proposée, à savoir la féminisation des futures rues et quartiers de notre ville jusqu'à ce que leur nombre soit au moins égal à la quantité de rues désignant un homme, n'est pas la bonne.

En effet, la solution proposée crée, de par son caractère obligatoire ou par l'imposition de quota, une inégalité alors qu'elle a, justement, pour objectif d'en combattre une en empêchant, par exemple, un homme ayant fait preuve de mérite en faveur de la commune de Bulle ou de la société en général de voir une rue nommée à son nom.

Au demeurant, imposer la féminisation en question, sans tenir compte des spécificités des rues et quartiers à nommer, semble problématique. Si les circonstances le justifient, par exemple en raison d'une réalité géographique locale, il doit être possible de choisir un nom qui est en adéquation avec les circonstances en question, sans forcément qu'il doive être féminin.

Pour le groupe UDC, il est préférable d'encourager la féminisation des rues et des quartiers, sans pour autant prévoir l'obligation ou les quotas prévus dans le présent postulat.

Pour les raisons exposées ci-dessus, le groupe UDC appelle le présent collègue à refuser la transmission dudit postulat au Conseil communal.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Roeske pour son intervention. Constatant que la parole n'est plus demandée, elle propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général refuse, par 27 non, 15 oui et 1 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Carole Fritschi et Elodie Surchat et Monsieur Serge Castella, au nom du groupe PS, demandant d'étudier la possibilité de féminiser les nouvelles rues de Bulle et La Tour-de-Trême.**

9. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant d'étudier la possibilité d'introduire une tarification progressive de l'eau et l'électricité
(voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité. Elle demande si l'auteur du postulat souhaite apporter un commentaire.

Au nom du **groupe Les Vert·e·s**, **Monsieur Léo Jacquat** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Il m'a été rapporté que le Bureau a longuement discuté de la recevabilité de mon postulat, en raison de la régulation fédérale des prix de l'électricité. Cependant, comme le postulat demande la faisabilité de ce type de tarification, j'estime que le Conseil communal étudiera la question avec attention et précisera ses compétences en la matière s'il n'a pas la capacité de modifier la tarification.

J'appelle donc le Conseil général à accepter la transmission de mon postulat, qui répond aux augmentations des prix à la consommation. Cette tarification serait un signal fort à la population que la politique bulloise travaille à des solutions pragmatiques pour récompenser les comportements vertueux, et le tout sans introduire de nouvelles taxes.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Léo Jacquat pour sa remarque et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Monsieur Charles-Henri Brandt, au nom du **groupe PLR**, s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Chers Conseillers communaux, Chers Conseillers généraux,

Le point 9 à l'ordre du jour de cette séance a particulièrement attiré l'attention de notre groupe. À la suite d'une discussion sur l'introduction d'une tarification progressive de l'eau et l'électricité, nous nous positionnons sur certains points :

- 1. Pour nous, il est prématuré d'imaginer ce système de tarification. En effet, pour ce faire, il faut que tous les consommateurs soient équipés de compteurs intelligents, ce qui n'est de loin pas le cas. L'objectif de faire payer plus à celui qui consomme plus n'est pas une mauvaise idée en soit. Mais, cela va amener une charge administrative importante, comme l'établissement de règles avec des exceptions pour les commerces, les PME, les personnes ayant une activité professionnelle à la maison ou les agriculteurs.*
- 2. Le propriétaire qui a les moyens d'installer des panneaux photovoltaïques ou des citernes avec réutilisation de l'eau de pluie payerait moins cher que le propriétaire qui a juste les moyens d'entretenir son habitation sans pouvoir investir dans la production d'électricité.*

A notre avis, le système actuel est assez efficace pour l'instant. Nous ne voyons pas dans l'immédiat d'avantages à partir vers un système tel que proposé.

Pour ces raisons, nous proposons de refuser la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s.

Je vous remercie de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Charles-Henri Brandt et demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle.

Intervention de **Monsieur Arthur Gremaud**, pour le **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers communaux, Chères et chers Collègues,

Bien que le groupe Le Centre/PVL soit favorable à des incitations à réduire la consommation d'électricité et d'eau, la transmission de ce postulat a été grandement discutée. Plusieurs points sont restés en suspens :

- Est-ce que les ménages ne seront pas péjorés s'ils ont plusieurs enfants ?*
- Les prix ne vont-ils pas juste augmenter pour ceux qui consomment plus sans « récompenser » les petits consommateurs qui paieraient la même chose qu'actuellement ?*
- La transition des véhicules thermiques aux véhicules électriques serait-elle freinée ?*
- Est-ce que les revenus supplémentaires générés profiteraient seulement aux prestataires ou à l'ensemble de la société ?*

Avec tous ces points d'interrogation, le groupe Le Centre/PVL laisse la liberté de vote.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Gremaud pour sa remarque et demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

↪ **Au vote, le Conseil général refuse, par 24 non, 19 oui et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant d'étudier la possibilité d'introduire une tarification progressive de l'eau et l'électricité.**

10. Election d'un membre du groupe UDC à la Commission d'aménagement en remplacement de Monsieur Sébastien Bossel démissionnaire

Comme annoncé en début de séance, Monsieur Sébastien Bossel du groupe UDC a démissionné du Conseil général et de fait de la Commission d'aménagement. **Madame la Présidente** remercie Monsieur Bossel pour son activité au sein de cette commission depuis le début de la législature. Elle passe la parole au groupe UDC, pour la présentation de son candidat.

Intervention de **Monsieur Alain Pasche**, pour le **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, Chères et chers collègues,

Pour l'élection d'un membre du groupe UDC à la Commission d'aménagement en remplacement de Monsieur Sébastien Bossel démissionnaire, le groupe UDC a l'honneur et le plaisir de vous proposer Monsieur Yvan Roeske.

Avant d'œuvrer comme avocat dans une assurance de protection juridique à Lausanne, Monsieur Yvan Roeske a travaillé pendant 5 ans dans plusieurs Préfectures du canton de Fribourg en tant que juriste, puis conseiller juridique. Dans ce cadre, il a notamment été amené à collaborer sur différents projets ayant trait à l'aménagement du territoire.

Le groupe UDC est, ainsi, convaincu qu'il pourra mettre ses compétences et ses connaissances au profit de notre Commune dans la Commission d'aménagement.

Il vous remercie par avance pour la confiance que vous lui témoignerez. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Alain Pasche pour sa présentation. Par principe, elle demande s'il y a d'autres candidatures. Tel n'étant pas le cas, elle proclame

Monsieur Yvan Roeske élu membre de la Commission d'aménagement

et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

[Applaudissements]

11. Election d'un membre du groupe UDC à la Commission participative centre-ville en remplacement de Monsieur Sébastien Bossel démissionnaire

Monsieur Sébastien Bossel ayant démissionné du Conseil général, il y a donc lieu d'élire un nouveau membre pour le groupe UDC à la Commission participative centre-ville.

Madame la Présidente remercie Monsieur Bossel pour son activité au sein de cette commission depuis le début de la législature.

Avant de passer à l'élection, **Madame la Présidente** rappelle la situation, annoncée en ouverture de séance, de Monsieur Arnaud Gremaud. Toutefois, le groupe UDC avait prévu de proposer Monsieur Gremaud pour remplacer Monsieur Bossel en Commission participative Centre-Ville. Elle propose de maintenir sa candidature sous réserve de sa prochaine assermentation.

Madame la Présidente demande si quelqu'un veut faire une remarque ou s'y oppose. Tel n'étant pas le cas, elle passe la parole au groupe UDC, pour la présentation de son candidat.

Intervention de **Monsieur Alain Pasche**, pour le **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, Chères et chers collègues,

Pour l'élection d'un membre du groupe UDC à la Commission participative centre-ville en remplacement de Monsieur Sébastien Bossel démissionnaire, le groupe UDC a l'honneur et le plaisir de vous proposer Monsieur Arnaud Gremaud.

Monsieur Gremaud a 25 ans, il est célibataire et domicilié à La Tour-de-Trême. Maçon de formation au sein de l'entreprise Tomasini SA, il s'est dirigé vers l'agriculture, qui pour lui est un métier essentiel pour le bien-être de tous.

Pour des raisons médicales, Monsieur Gremaud n'a pas pu se faire assermenter dernièrement auprès de la Préfecture. Cette assermentation va se dérouler le 2 novembre prochain, raison pour laquelle il n'est pas présent à cette séance du Conseil général.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Alain Pasche pour sa présentation. Par principe, elle demande s'il y a d'autres candidatures. Tel n'étant pas le cas, elle proclame

Monsieur Arnaud Gremaud élu membre de la Commission participative centre-ville

et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

[Applaudissements]

12. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Madame la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

Afin de tenter de contenir la durée des séances, le Bureau propose, lors du dépôt de propositions et de postulats, d'en donner le titre et un bref résumé, pour ceux qui le souhaitent. Dans ce cas, le texte intégral sera bien entendu inséré dans le procès-verbal.

A. Propositions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe aux postulats.

B. Postulats

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au point sur les résolutions.

C. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du Conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'ayant été déposée, **Madame la Présidente** passe à l'objet suivant.

D. Questions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Question 1 :

Pour le **groupe PS**, intervention de **Madame Elodie Surchat** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Depuis quelques années, notre Commune utilise de façon régulière le mécanisme du mandat d'étude parallèle (MEP) pour planifier certaines parties de la ville. Or, il n'y a quasiment aucune règle qui s'applique à cet outil. Afin d'avoir une meilleure connaissance de la pratique de la Ville s'agissant des MEP, nous posons donc les questions suivantes :

- *Quand un processus de MEP est-il considéré comme nécessaire ou opportun ?*
- *Comment et sur quels critères les bureaux participants aux MEP sont-ils sélectionnés ?*
- *Combien de bureaux sont invités à participer pour chaque MEP ?*
- *S'il y a une liste des bureaux régulièrement invités à participer aux MEP de la Commune, comment est-elle établie et mise à jour et combien de bureaux y figurent ?*
- *Comment une équipe ou un bureau n'ayant jamais été invité à participer à un MEP pourrait intégrer ce processus ?*

Nous vous remercions d'avance de vos prochaines réponses. »

Madame la Présidente remercie Madame Elodie Surchat pour sa question et constate que le Conseil communal ne souhaite pas apporter une réponse dans l'immédiat. Elle demande s'il y a d'autres questions.

Question 2 :

Pour le **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Philippe Dupasquier** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et chers collègues du Conseil général,

Je vous adresse une question relative à la dépose sauvage de déchets en tous genres aux abords des moloks et des bennes à récupération de verre. Cela va de sacs poubelles noirs copieusement remplis en passant par toutes sortes d'objets, et cela apparemment en toute impunité !

Force est de constater que la situation empire et que cela n'est pas tolérable au regard de l'immense majorité de nos concitoyens qui paie ses taxes et trie consciencieusement ses déchets. Cela est également dommageable pour l'image laissée à la population et aux hôtes de passage.

Est-ce que notre Exécutif entend prendre des mesures pour mettre un terme à cette situation ? Et, si oui, quelles sont-elles et dans quel délai ?

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Philippe Dupasquier pour sa question et passe la parole au Conseil communal.

Monsieur Nicolas Pasquier, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Le Conseil communal partage les préoccupations de dégâts d'image tant pour la population qui trie ses déchets que pour les hôtes de passage. Nous relevons que les incivilités sont principalement de deux ordres.

Premièrement, pour certains ménages à bas revenu, le coût des sacs officiels est prohibitif et peut constituer une charge non négligeable lorsque chaque franc compte et lorsqu'il n'y a déjà plus d'argent à disposition le 15 ou le 20 du mois. Cet aspect fut notamment relevé par les réponses des micros-trottoirs effectués par les médias à l'occasion de l'action de sensibilisation à la lutte contre les déchets sauvages organisée au mois de juin de cette année dans notre commune. Pour cette catégorie de ménages, je relève que le Conseil d'Etat a enfin dévoilé son projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles, après plus de dix ans d'attente. Il espère pouvoir soutenir quelque 1'200 familles particulièrement touchées par la pauvreté dans le canton.

Deuxièmement, pour une autre catégorie de ménages qui ne sont pas touchés par la précarité, force est de constater qu'il n'est pas toujours facile de plier son carton et de le déposer dans un molok qui n'est pas encore plein. Ainsi, est-ce par méconnaissance des règlements communaux, par difficulté à soulever le couvercle ou par manque de volonté de se rendre à la déchetterie ou au prochain site de récolte ? Effectivement, c'est bien dans ces cas de figure qu'est abandonnée la majeure partie des déchets sauvages observés autour des lieux de récoltes. Pour cette catégorie de personnes, étendre les heures d'ouverture des déchetteries ou multiplier les puits de collectes ne seront jamais suffisants. Ces dernières trouveront toujours une excuse pour ne pas s'acquitter correctement de leur devoir d'éliminer les déchets selon les règles.

Qu'a entrepris le Conseil communal jusqu'à maintenant à ce sujet ? Actuellement, le travail de contrôle autour des puits de récoltes est effectué par les agents de propreté à hauteur de 0,5 EPT. La Commune fait également appel depuis plusieurs années à des agents externes issus d'une entreprise de

surveillance. Au mois de juin, la Commune a effectué une action de sensibilisation. Cette campagne fut suivie d'effets très positifs, mais ces effets n'ont malheureusement pas duré. Au vu de ce résultat mitigé, le Conseil communal a pris plusieurs décisions le 22 août dernier :

- 1) Réinstaller les panneaux de sensibilisation et poursuivre la communication sur les réseaux sociaux.
- 2) Accroître la répression en augmentant le taux d'agents externes pour amender davantage.
- 3) Donner l'ordre à la Police communale d'augmenter le montant de la sanction en cas de récidive.

Que pourrait encore entreprendre le Conseil communal pour améliorer la situation ? Plusieurs personnes dans cette salle s'imaginent que mettre des caméras de surveillance sur chaque site de récolte permettra de résoudre simplement le problème. C'est une fausse bonne idée qui ne tient pas compte des contraintes liées à l'utilisation de caméras et elles sont de plusieurs ordres :

1. Le coût : Nous avons plus de 90 sites de récoltes équipés de moloks. Equiper chacun d'eux avec des caméras reviendrait à environ Fr. 500'000.00, soit Fr. 6'000.00 par site. Vous allez me dire : « Inutile d'équiper tous les sites ! » Certes, mais les fraudeurs se déplaceront là où les sites ne sont pas surveillés par caméra.
2. Le traitement des données : S'il est encore relativement aisé d'identifier les fraudeurs qui viennent déposer les déchets sauvages en voiture, il est bien plus difficile d'identifier ceux qui viennent à pied. Imaginez qu'un agent de propreté constate une incivilité le lundi matin devant un molok et annonce la situation à la police locale. La police locale visionne quelques heures de vidéo et se trouve devant des difficultés à identifier le fraudeur. Admettons encore que la personne soit reconnue, il faut ensuite l'auditionner.

Ainsi, dans les grandes villes, que ce soit à Lausanne ou à Fribourg, il n'y a pas de caméras fixes en raison des difficultés juridiques et des contraintes liées à l'exploitation.

Retour à Bulle où le Conseil communal estime que le visionnage des images, liées à la reconnaissance des fraudeurs, ne donne aucune garantie de réussite et pour des engagements financiers importants.

En conclusion, et au vu des expériences effectuées, nous estimons qu'augmenter la sensibilisation et la répression en parallèle est plus facilement acceptable pour la majorité de la population et aussi plus pertinent en termes d'utilisation des deniers publics.

Si le Conseil général souhaite arriver plus rapidement à un meilleur résultat, le Conseil communal se verrait obliger d'augmenter les moyens à disposition de la voirie pour la sensibilisation et la répression.

Faut-il augmenter les ressources de la voirie dédiées à cette tâche et demander que des employés de la voirie passe systématiquement aussi le dimanche pour nettoyer les points de récolte ? Ces options nécessitent d'augmenter le personnel de la voirie d'environ un EPT. Pour l'instant, le Conseil Communal ne l'a pas encore envisagé pour des raisons budgétaires.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier et demande à Monsieur Dupasquier si la réponse lui convient.

Monsieur Philippe Dupasquier acquiesce et remercie Monsieur Pasquier. Ils attendent de voir les résultats qu'ils espèrent prometteurs.

Madame la Présidente s'enquiert d'une nouvelle question.

Question 3 :

Au nom de Monsieur Alexandre Beaud, pour le groupe Le Centre/PVL, Madame Emmanuelle Favre Gende, pour le groupe PLR, et Madame Amandine Morand, pour le groupe Les Vert-e-s, intervention de **Monsieur Alexandre Beaud** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et chers collègues du Conseil général,

La sécurité des enfants dans le cercle scolaire de Bulle-Morlon nous intéresse particulièrement et le risque d'incendie n'est pas impossible dans les bâtiments scolaires. Un tel incident pourrait entraîner des conséquences catastrophiques.

Nos questions :

- *Quand ont eu lieu les derniers exercices engageant le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Bulle et pense-t-on en refaire un jour, peut-être en 2024 ?*
- *Ne serait-il pas sensé de faire ces entraînements ou exercices chaque année ? En effet, des changements de salles, d'effectif d'élèves ou d'enseignants ont lieu de manière annuelle.*

Merci pour vos réponses. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Alexandre Beaud pour ses questions et passe la parole à **Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic**, qui au nom du **Conseil communal** s'exprime ainsi :

« Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs,

En réponse à vos questions, voici ce que je peux dire ce soir.

S'il est vrai que par le passé des exercices d'évacuation ont été organisés, notamment lorsque le Centre de renfort était encore à Bulle, ceux-ci n'ont pas été réédités. Toutefois, il faut préciser que les exercices en eux-mêmes ne sont pas une obligation légale. Le règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire stipule à l'art. 126 : « En prévision d'un sinistre, les élèves et le personnel de l'établissement doivent pouvoir évacuer l'établissement sans incident, en un minimum de temps. A cet effet, les communes établissent, en collaboration avec la direction d'établissement, une procédure qui assure la sécurité des élèves et du personnel de l'établissement. ».

A ce jour, des procédures existent. Dans chaque classe du cercle scolaire de Bulle figurent actuellement plusieurs affiches élaborées à l'époque en collaboration avec le Centre de renfort. Celles-ci informent des comportements à adopter notamment en cas de fumée, de feux, et indiquent également les chemins de fuite et les sorties de secours. Une fiche rappelle, au niveau de la sécurité incendie dans les bâtiments scolaires, les conseils pour éviter l'incendie et les précautions d'usage à prendre.

Je rejoins toutefois vos propos. Dans le fond, les exercices d'évacuation sont un exercice qui permet de créer des automatismes chez les enfants mais aussi auprès du personnel enseignant et autres personnes qui travaillent dans les bâtiments scolaires.

D'ailleurs, à cet effet, nous avons pris contact au mois de mai dernier avec les Secours Sud Fribourgeois pour voir dans quelle mesure il était possible de réintroduire des exercices d'évacuation ou du moins des formations spécifiques pour le personnel.

Le commandant, Monsieur Philippe Morand, nous a informé qu'afin de répondre aux nombreuses demandes d'exercices et de formations dans les écoles, il a rencontré le 22 mai dernier les inspecteurs scolaires du Sud fribourgeois pour déterminer les demandes et les besoins sachant que plusieurs communes se posent les mêmes questions, à savoir quelles sont les mesures à prendre en compte et ce qu'il doit être fait pour que cela fonctionne au mieux en cas de sinistre.

A ce jour, nous n'avons malheureusement pas de retour de la part des inspecteurs scolaires. Néanmoins, nous suivons le sujet de près. L'idée est effectivement de pouvoir envisager en 2024, si ce n'est pas possible pour les exercices d'évacuation, car je comprends que les Secours Sud Fribourgeois ne peuvent pas nécessairement organiser ceux-ci dans tous les bâtiments scolaires, du moins organiser des formations à l'attention des enseignants de manière que les consignes soient régulièrement répétées et connues de tout le monde.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic, et constate que la réponse satisfait Monsieur Beaud. Elle demande s'il y a d'autres questions.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou autre demande.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

13. Divers du Conseil communal

Avant de passer la parole à Monsieur le Syndic, Jacques Morand, **Madame la Présidente** demande si quelqu'un du Conseil communal souhaite prendre la parole.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Jérôme Tornare** s'exprime ainsi :

*« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Je souhaite juste vous donner l'information que lors du prochain Conseil général de décembre, nous vous présenterons des modifications du règlement des marchés, foires et vente sur le territoire communal.
Ces modifications seront uniquement cosmétiques, raison pour laquelle nous ne demanderons pas le préavis anticipé aux groupes politiques, seul le Bureau de votre Conseil en sera informé.
Merci de votre écoute. »*

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérôme Tornare. Elle passe maintenant la parole à **Monsieur le Syndic**, pour les divers du Conseil communal.

*« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Je n'ai pas de divers particuliers à vous annoncer si ce n'est l'invitation qui vous a été faite à l'issue de cette séance du Conseil général où le Conseil communal souhaite vous présenter le projet d'agrandissement du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle (Maison du patrimoine et de la culture) en vue de sa prochaine mise à l'enquête publique qui aura lieu ce vendredi 13 octobre 2023.
Je laisse désormais Madame la Présidente clore la séance et nous prendrons la parole tout à l'heure pour cette présentation.
Merci. »*

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic.

Clôture de séance

Madame la Présidente s'exprime par ces mots :

« Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Ho qui vous a déjà communiqué son adresse. Je remercie chacune et chacun de lui transmettre vos interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance.

Notre prochain rendez-vous est agendé au lundi 18 décembre 2023. Dans l'attente de cette prochaine séance, je vous invite à suivre la présentation du projet d'agrandissement du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle et comme annoncé, à poursuivre ensuite la discussion autour de l'apéritif qui sera servi sous la coupole. »

Il est 20.49 heures, **Madame la Présidente** clôt les débats et souhaite une excellente suite de soirée et remercie l'assemblée pour la qualité des débats.

Elle cède maintenant sa place pour la présentation du Maison du patrimoine et de la culture en vue de sa prochaine mise à l'enquête publique.

La séance est levée à 20.49 heures

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Thérèse Anatrà-Luchinger

Nicole Jacqueroūd

La Secrétaire au procès-verbal

Loan Ho

Annexes à l'original du procès-verbal :

- Message approbation de la modification des statuts de l'AIS
- Message détermination sur proposition (pt 3)
- Messages détermination sur postulat (pts 4 et 5)
- Messages transmission postulat (pts 8 et 9)